

Critères de recrutement au sein du département de sciences politiques

Position	Durée (ans)	Taux	Class	Commission de nomination	Pré-requis formels et critères	Critères informels	Notes
PO	7 renouvelable	100	30	11 membres : 1 Décanat, 4 prof, 1 CI, 1 étudiant, 2 experts, 1 PAT, 1 égalité ¹	PGPR – SDS sur la base de 5 critères : (1) Adéquation avec le poste, (2) aptitude à la recherche, (3) enseignement (4) gestion et administration (5) contribution au rayonnement de l'institution ² .	H-index avec seuil implicite ³	
PA	7 renouvelable	100	25				
PAST-tenure	3 + 3 + PA tenure	100	24				
PAST-no tenure	-	-	-				N'existe pas DESPRI
Prof. Boursier-e / Excellenza	5	100	4		Critères du FNS		
MER	7 renouvelable						N'existera plus DESPRI
MA	3 + 3	70 (-100)	17	Profs min 3 du département internes –	Maîtrise du français, enseigner après 1.5 ans, CV – lettres de recommandation - projet de recherche – ambitions de recherche (activité future)	1.5 années à l'étranger pendant ou après la thèse est un atout (critère souple). L'obtention (ou la tentative d'obtenir) une financement FNS division I ou Ambizione est un critère du renouvellement.	En principe les postes sont à 70 pourcent, sauf le poste au BARI à 100 pourcent ⁵ .
Post-doc		50-100	14 ⁶	Pas commission, la/le chef-fe de projet recrute seul-e	Pré-requis du projet		Moins de 50 pourcent uniquement si la personne a un autre emploi
Teaching assistant	2-2-1	100	8	Le concours n'est pas obligatoire, 2-3 Profs recrutent ensemble	Master, note du mémoire >5	Publication un atout	
Research assistant	4	70 + 20	8	Pas commission, la/le chef-fe de projet recrute seul-e			20 pourcents dépendent des overheads (3 ans sur 4 garantis)
Student assistant	très aléatoire	-	-				-

Note

¹ Composition exact de la commission : le /la membre du Décanat préside la commission, parmi le 4 professeur-e-s, l'un-e est membre du département qui recrute et au minimum un professeur est une femme. Un-e membre du corps intermédiaires, c'est-à-dire, un-e assistant-e doctorant-e ou un-e post-doctorant-e. Un-e étudiant-e et deux expert-e-s externes à l'université dont au moins un-e travaille à l'étranger et un-e représentant-e de la délégation à l'égalité de chances entre femmes et hommes.

² PGPR – SDS = politique générale de promotion de la relève SDS, cette politique définit les procédures de promotion et de titularisation au sein de la Faculté des Sciences de la Société. Les mêmes critères sont utilisés lors de recrutement d'externe pour un poste mis au concours. Les cinq critères mentionnés ci-dessus constituent la base pour l'évaluation des dossiers des candidat-e-s, ces critères sont pondérés différemment selon le niveau du poste (PO, PAS, PAST). Les facteurs de pondération sont les suivants :

MER → PAS : 25% activité scientifique, 25% enseignement, 20% accompagnement et gestion de groupe, 30% intégration dans l'institution/rayonnement

PAST → PAS : 50% activité scientifique, 25% enseignement, 10% accompagnement et gestion de groupe, 15% intégration dans l'institution/rayonnement

PAS → PO : 35% activité scientifique, 25% enseignement, 15% accompagnement et gestion de groupe, 25% intégration dans l'institution/rayonnement

PO sur appel → 40% activité scientifique, 25% enseignement, 20% accompagnement et gestion de groupe, 15% intégration dans l'institution/rayonnement

³ H-index chacun-e a un seuil implicite dans sa tête.

Livre single-author aux presses universitaires (américaines) – un atout.

Les avis des expert-e-s mandatés sont importants mais très variables (+/- qualitatifs, +/- basés sur les critères en vigueur dans leur université).

Tentative lors de la réforme de la faculté de créer des critères plus fixes et notamment une liste de revue, pas possible de se mettre d'accord au sein de la faculté ou au sein du département. Pas de critères partagés sur les revues majeures de la discipline. Chacun, selon les disciplines, a une liste des meilleures revues.

Grande variation au sein des commissions à savoir si les gens lisent ou pas les travaux envoyés.

⁴ Collaborateur/trice scientifique I = classe 17 et Collaborateur/trice scientifique II = classe 19.

⁵ Pour les autres postes, possibilités de compléter selon les opportunités (projets, ASSP, etc.).

⁶ Classe 9-10 durant la première année après la thèse.